

[www.lexlau.com](http://www.lexlau.com)

**EQUITY - CREATIVITY - RESULTS**

## FINTECH ET FINANCEMENT PARTICIPATIF (CROWDFUNDING) EN DROIT CAMEROUNAIS

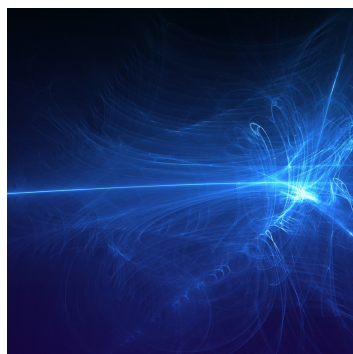
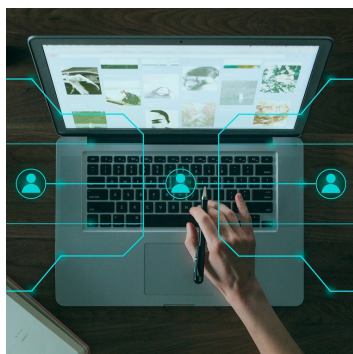
Me Charles EPEE DIBOUE - Avocat  
Me Sonia TEMKENG - Avocate

### I. INTRODUCTION

Le Crowdfunding enregistre une croissance soutenue et plus que significative sur le continent africain. En 2015, le taux de croissance annuel est estimé à 101% et le potentiel de financement via crowdfunding est évalué par la Banque Mondiale à près de 2,5 milliards de dollars à l'horizon 2025.

Le développement de ce système de financement se justifie entre autres par l'émergence d'une classe moyenne à l'échelle continentale, la rapide pénétration d'internet et des technologies mobiles sur le continent et surtout par les besoins de financement importants des TPE/PME africaines.

C'est un type de financement en pleine expansion dans la sous-région Afrique Centrale, qui n'a pas attendu le législateur pour gagner du terrain. En effet, plusieurs institutions se livrent à des levées de fonds en faveur de divers projets et entreprises dans la sous-région. Le Cameroun est le plus actif sur la problématique de la régulation du financement participatif (un atelier avait été organisé à cet effet en date du 20/02/2020 à Douala) visant la mise en place d'une politique nationale de « crowdfunding ».



#### BRUXELLES

Avenue Louise 131 - 1050 Bruxelles  
Tél : +32 2 241 58 51  
Gsm : +32483/70.22.04  
E-mail : [brussels@lexlau.com](mailto:brussels@lexlau.com)

#### LILLE

Avenue d'Alsace, 62 - 59100 Roubaix  
Tél : +32 2 241 58 51  
Gsm : +33 (0) 59 79 52 65  
E-mail : [lille@lexlau.com](mailto:lille@lexlau.com)

#### DOUALA

Avenue Dominique Savio - Bonapriso  
BP 2991 Douala  
Tél : +237 233 43 87 23  
Gsm : +237 6 56 29 29 00  
E-mail : [douala@lexlau.com](mailto:douala@lexlau.com)



## II. CADRE JURIDIQUE

Sur le plan national on dénote un défaut de législation harmonisée et spécifique dans ce secteur d'activité car, les principaux acteurs impliqués dans les opérations de financement participatif s'appuient sur des sources éparses dont les plus pertinentes sont :

- Le **Code civil** en ses dispositions suivantes : 894 ; 931 938 portant sur la définition de la donation, les conditions de forme et de fond à observer pour procéder à une donation ;
- La **règlementation bancaire** ( convention portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les Etats de l'Afrique centrale du 17 Janvier 1992) ;
- Le **droit des marchés financiers** (Loi n°99/015 du 22 décembre 1999 portant création et organisation d'un marché financier) ;
- L'**Acte uniforme Ohada sur les sociétés commerciales et les GIE** (dispositions des articles 823 et suivants).

## I. DÉFINITION

Le « crowdfunding » littéralement « financement par la foule » consiste à faire appel au grand public pour récolter les fonds afin de financer un projet spécifique. Ce mode de financement passe généralement par une plateforme internet.

Si le terme « crowdfunding » est généralement utilisé pour désigner les FINTECH de financement participatif, celui-ci recouvre en réalité plusieurs sens ou modes de financement participatif qui répondent à des logiques différentes.

Le financement participatif connaît ainsi diverses variantes dont le critère essentiel de distinction est la contrepartie proposée au public en échange de son engagement financier.



### BRUXELLES

Avenue Louise 131 - 1050 Bruxelles  
Tél : +32 2 241 58 51  
Gsm : +32483/70.22.04  
E-mail : brussels@lexlau.com

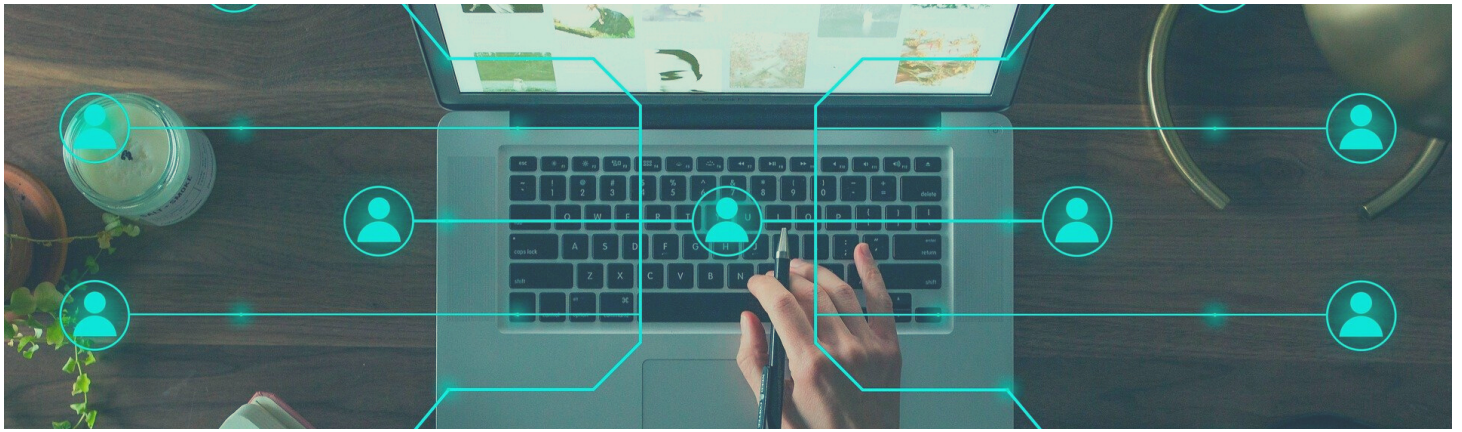
### LILLE

Avenue d'Alsace, 62 - 59100 Roubaix  
Tél : +32 2 241 58 51  
Gsm : +33 (0) 59 79 52 65  
E-mail : lille@lexlau.com

### DOUALA

Avenue Dominique Savio - Bonapriso  
BP 2991 Douala  
Tél : +237 233 43 87 23  
Gsm : +237 6 56 29 29 00  
E-mail : douala@lexlau.com





## IV- TYPOLOGIE

Ainsi, l'on distingue quatre formes de financement d'investissement participatif à savoir:

- **Le « crowdequity » ou investissement en capital :** cette approche, encore dénommée « investment-based crowdfunding ») permet à des investisseurs de prendre des participations dans des entreprises (généralement des Start up) obtenant ainsi le statut d'actionnaire ou associé ;
- **Le « crowdlending » ou prêt participatif :** encore dénommé « lending-based crowdfunding », « peer-to-peer, marketplace lending »), à travers cette approche, l'emprunteur s'adresse, par le biais d'une plateforme web, à une multitude de prêteurs qui apportent des financements à hauteur de leurs moyens. La somme empruntée doit être remboursée dans les délais et modalités fixées (avec ou sans intérêts suivant les accords prédéfinis);
- **Le « reward based crowdfunding »** ou don avec contrepartie: à cette approche implique des dons avec en retour des rétributions en nature. Ici le porteur du projet reçoit par l'intermédiaire de la plateforme des donations volontaires destinées à soutenir l'évolution de son projet. *Aucun retour financier n'est prévu pour le contributeur mais des gratifications matérielles* (dédicaces, échantillons gratuits, mention du nom du contributeur, etc.) sont accordées aux donateurs. Elles sont proportionnelles aux montants octroyés ;
- **Le « donation based crowdfunding »** ou don : qui rassemble des projets à caractère caritatif, d'intérêt général ou solidaire, avec des contributions de faibles montants;
- **L'"invoice trading crowdfunding » :** cette approche consiste en l'achat de créances commerciales vendues par des entreprises par le biais d'une plateforme numérique. Cette approche constitue une forme d'affacturage par le biais de laquelle l'investisseur perçoit en contrepartie une créance commerciale.



### BRUXELLES

Avenue Louise 131 - 1050 Bruxelles  
Tél : +32 2 241 58 51  
Gsm : +32483/70.22.04  
E-mail : brussels@lexlau.com

### LILLE

Avenue d'Alsace, 62 - 59100 Roubaix  
Tél : +32 2 241 58 51  
Gsm : +33 (0) 59 79 52 65  
E-mail : lille@lexlau.com

### DOUALA

Avenue Dominique Savio - Bonapriso  
BP 2991 Douala  
Tél : +237 233 43 87 23  
Gsm : +237 6 56 29 29 00  
E-mail : douala@lexlau.com

## V- CONCLUSION

Malgré l'absence d'une législation harmonisée et spécifique au crowdfunding, cette dernière activité n'en demeure pas moins soumise à diverses réglementations contraignantes auxquels il conviendrait d'être attentif.

Rappelons notamment à cet effet :

- l'interdiction formulée à l'encontre de toute entité autre qu'un établissement de crédit agréé, de recevoir à titre habituel des fonds remboursables du public ou même encore d'effectuer de manière habituelle, des opérations de crédit;
- l'interdiction formulée à l'encontre de toute entité autre qu'un établissement de crédit, de microfinance ou un établissement de paiement agréé, de fournir des services de paiement;
- l'interdiction formulée à l'encontre de toute entité autre qu'un Prestataire de services d'investissement agréé, d'intermédiaire en investissements dans le cadre des transactions sur les titres financiers;
- les entreprises faisant appel public à l'épargne doivent, au préalable, publier et tenir à la disposition du public un document destiné à son information, portant sur le contenu et les modalités de cet appel public à l'épargne ainsi que sur l'organisation, la situation financière et l'évolution de l'activité de l'émetteur,



### BRUXELLES

Avenue Louise 131 - 1050 Bruxelles  
Tél : +32 2 241 58 51  
Gsm : +32483/70.22.04  
E-mail : brussels@lexlau.com

### LILLE

Avenue d'Alsace, 62 - 59100 Roubaix  
Tél : +32 2 241 58 51  
Gsm : +33 (0) 59 79 52 65  
E-mail : lille@lexlau.com

### DOUALA

Avenue Dominique Savio - Bonapriso  
BP 2991 Douala  
Tél : +237 233 43 87 23  
Gsm : +237 6 56 29 29 00  
E-mail : douala@lexlau.com



# EQUITY CREATIVITY RESULTS



**Charles Epée Diboue**  
Founder & Managing Partner  
[cepee@lexlau.com](mailto:cepee@lexlau.com)

## BRUXELLES

Avenue Louise 131 - 1050 Bruxelles  
Tél : +32 2 241 58 51  
Gsm : +32483/70.22.04  
E-mail : [brussels@lexlau.com](mailto:brussels@lexlau.com)

## LILLE

Avenue d'Alsace, 62 - 59100 Roubaix  
Tél : +32 2 241 58 51  
Gsm : +33 (0) 59 79 52 65  
E-mail : [lille@lexlau.com](mailto:lille@lexlau.com)

## DOUALA

Avenue Dominique Savio - Bonapriso  
BP 2991 Douala  
Tél : +237 233 43 87 23  
Gsm : +237 6 56 29 29 00  
E-mail : [douala@lexlau.com](mailto:douala@lexlau.com)